

SG 29 HAUSSMANN

29 HAUSSMANN STRATEGIE GLOBALE ACTIONS

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.09.2017

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	7
rapport du commissaire aux comptes	9
comptes annuels	12
<i>bilan</i>	13
<i>actif</i>	13
<i>passif</i>	14
<i>hors-bilan</i>	15
<i>compte de résultat</i>	16
<i>annexes</i>	17
<i>règles & méthodes comptables</i>	17
<i>évolution actif net</i>	19
<i>compléments d'information</i>	20
inventaire	27

Société de gestion	SG 29 HAUSSMANN Siège social : 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris. Adresse postale : 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE Siège social : 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris Adresse postale de la fonction dépositaire : 75886 PARIS CEDEX 18
Commercialisateur	SG 29 HAUSSMANN Siège social : 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris Adresse postale : 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris OU SOCIETE GENERALE Siège social : 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris Adresse postale : 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT SA Tour Egho, 2, av Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex Représenté par M. Pascal LAGAND.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Objectif de gestion :

L'objectif du FCP est la recherche, par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM ou FIA, d'une performance, sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, au moins égale à celle mesurée par l'indice de référence, **MSCI World All Countries** (dividendes nets réinvestis), en s'exposant principalement aux marchés des actions internationales.

Indicateur de référence :

MSCI World All Countries, .en euro, dividendes nets réinvestis.

MSCI WORLD ALL COUNTRIES : Indice fourni par Morgan Stanley Capital International Inc. mesurant la performance des marchés actions mondiaux.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement s'articule autour de deux lignes directrices :

- refléter le positionnement stratégique de SG29 Haussmann en matière d'allocation géographique sur la classe d'actifs Actions
- traduire les convictions tactiques de SG 29 Haussmann sur la classe d'actifs Actions selon une typologie variée d'approche : pays, secteur, thématique, style de gestion, devises, ou une combinaison de ces différents critères.

Le positionnement stratégique de SG 29 Haussmann est défini par le gérant sur la base des ressources du Groupe Société Générale, notamment en matière d'analyses macroéconomiques et de recommandation d'investissement. Le gérant du fonds définit ainsi le positionnement du portefeuille sur les principales zones géographiques et définit les paris tactiques qu'il souhaite mettre en oeuvre dans le fonds.

Les sous-jacents seront sélectionnés au sein de l'univers d'investissement défini par l'équipe de gestion en lien avec les expertises de SG 29 Haussmann. Cet univers d'investissement est composé d'une part d'ETF (Exchange Traded Funds) et d'autres parts d'OPC.

L'équipe de gestion suit l'évolution des marchés et soumet les sous-jacents sélectionnés à un processus d'analyse strict.

Pour ce faire, l'équipe associe analyse quantitative et analyse qualitative et établit une liste de sous-jacents sélectionnés sur chaque zone géographique et sur les différentes approches retenues (pays, secteur, thématique, style de gestion, devises, ou une combinaison de ces différents critères).

L'analyse quantitative permet de comparer les performances d'un sous-jacent par rapport à plusieurs indices de références mais aussi par rapport à d'autres sous-jacents s'appuyant sur la même stratégie d'investissement (analyse du couple risque/rendement, étude des ratios et des performances relatives).

L'analyse qualitative approfondit la connaissance du sous-jacent (environnement, juridiction, organisation, processus de gestion, contrôle des risques, ...).

Le gérant pourra également avoir recours à des instruments dérivés pour accentuer ou atténuer certaines prises de positions tactiques.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0 % et 30 % maximum de l'actif net par le biais d'investissements en OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change, le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Les investissements sur les marchés actions et de taux se feront uniquement par le biais d'OPCVM ou FIA et instruments dérivés.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 70% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM ou FIA et instruments dérivés.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 30% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM ou FIA et instruments dérivés.

Le portefeuille est investi en :

- Actions ou autres titres de capital :

Néant.

- Titres de créances, instruments du marché monétaire :

Néant.

- Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM français et/ou européen,
- de FIA français (fonds à vocation générale),

Le FCP peut également investir à hauteur de 30% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP aura recours principalement à des Trackers ou des ETF (Exchange Traded Fund) ou à des OPCVM si besoin.

La part investie dans des OPCVM ou FIA exposée au risque financier actions évolue entre 70% et 100% maximum de l'actif net du FCP. Le fonds est exposé à tous secteurs économiques, sur tous types de capitalisations et sur toutes zones géographiques.

La part investie dans des OPCVM ou FIA exposée au risque financier de taux évolue entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP. Les OPCVM et FIA sous-jacents investissent principalement en obligations et en titres de créances négociables, y compris des obligations convertibles, listés sur les marchés réglementés internationaux et émis par des Etats, des organismes supranationaux, des entreprises privées ou publiques, de toutes notations.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

La sensibilité de la partie obligation de taux du portefeuille peut varier de 0 à 10.

- Instruments dérivés :

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré et organisés sans rechercher de surexposition du portefeuille, dans la limite de 100% de l'actif net et selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition Couverture	Futures – Options - Swaps Futures – Options - Swaps
Taux	Exposition Couverture	Futures – Options - Swaps Futures – Options - Swaps
Change	Couverture	Change à terme – Futures – Options - Swaps

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

- Titres intégrant des dérivés :

Néant

- Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

- Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

- Contrats constituant des garanties financières :

Néant

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

- Risque de perte en capital :

Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations : Le FCP investissant dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du FCP.

Risque taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FCP. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres jugés spéculatifs par la société de gestion.

Risque de change : il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds sera impactée négativement.

- Risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs :

L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres jugés spéculatifs par la société de gestion, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs pourra avoir un impact sur la valeur liquidative du fonds.

- Risque lié aux investissements dans des pays émergents :

les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales.

Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

- Risque de contrepartie :

Dans le cadre des opérations de gré à gré, le FCP est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée, ainsi qu'au risque potentiel de conflit d'intérêt. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme :

Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque lié au style de gestion : le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- Garantie ou protection :

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs.

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une valorisation dynamique du capital tout en acceptant de s'exposer aux risques de des marchés actions et produits de taux.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

Indications sur le régime fiscal :

Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de SG 29 HAUSSMANN - 29 boulevard Haussmann – 75009 Paris : e-mail : webmaster.gestionprivee@socgen.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 12 avril 2006.*
- *Date de création du FCP : 12 mai 2006.*

rapport d'activité

Le premier semestre de l'année 2017 a été marqué par une hausse des marchés actions sur l'ensemble des places si l'on s'intéresse aux performances en devises locales. Portées par la dynamique positive de fin d'année 2016 suite à l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, les places financières ont poursuivi leur rebond et se sont nettement appréciées, en particulier au premier trimestre.

Les différentes échéances politiques et notamment les élections présidentielles et législatives en France, ainsi que les élections législatives au Royaume-Uni n'ont pas impacté les marchés de manière significative. Du côté des banques centrales, l'émergence d'un discours moins accommodant de la part des principaux pays développés, et la concrétisation de ce resserrement avec la décision de la Fed de relever progressivement ses taux n'ont pas non plus freiné la progression des actifs.

Après le repli des places financières au deuxième trimestre et la baisse du dollar qui a pénalisé les investisseurs européens, les marchés mondiaux ont affiché une nette hausse au cours du troisième trimestre.

La période a été marquée par les décisions des banques centrales et par les inquiétudes sur la faiblesse de l'inflation, ainsi que par les tensions géopolitiques internationales. Le secteur de l'énergie a été soutenu par le rebond du baril de pétrole sur le trimestre, qui s'est établi à plus de 20%.

Au sein du portefeuille, nous avons maintenu notre préférence pour les actions européennes, que nous avons renforcée au cours de l'exercice, au détriment des actions américaines. Nous avons également accentué nos expositions aux actions japonaises et maintenu nos investissements sur les pays émergents.

Sur l'exercice, le fonds progresse de 10,24% pour un indice de référence à 12,79%. La pondération en actions est restée relativement stable, évoluant entre 90% et 100%.

Informations réglementaires

Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de SG 29 HAUSSMANN.

Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

SG 29 Haussmann ne gère pas de fonds répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sauf demande spécifique.

En effet, sa politique d'investissement n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance. Toutefois, elle tient compte de la capacité des dirigeants à relever les défis environnementaux et sociaux liés à la croissance de leurs industries et attache de l'importance à leur sens de l'éthique. A cet égard, SG 29 Haussmann s'attache à promouvoir un sens de l'éthique et des responsabilités partagé par l'ensemble de ses associés et collaborateurs.

Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire ;
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation ;
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office ;
- La qualité de la recherche jugée par les gérants de SG 29 Haussmann.

La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à l'adresse suivante :

SG 29 HAUSSMANN - 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

Politique de rémunération de SG29

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés à l'annexe II de la Directive AIFM qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive AIFM propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive AIFM est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque du FIA et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

Aussi, les conditions de l'exercice 2016 auront permis à SG 29 Haussmann de procéder au versement de rémunérations variables. Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations fixes et rémunérations variables versées par la société de gestion à son personnel visé par la directive AIFM (25 personnes, dont : les membres du comité de direction, les gérants de FIA, les responsables et personnels des fonctions Risques & Contrôles) se décompose de la manière suivante :

	Somme des Salaires 2016	Somme des Bonus 2016	Total des compensations 2016
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	2 113 190 €	887 500 €	3 000 690 €

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements («Devise de comptabilité»)	
	Acquisitions	Cessions
LYX.UC.FTSE 250 SI	261 198,85	186 352,35
LYX.MSCI E.UC.ETF	397 672,51	-
L.FT.USA M.V.C-USD	-	214 569,52
L.BGF WORLD GD A2DEC	65 257,40	-
LYX.UC.E.WLD C-EUR	558 964,56	107 506,94
LY.ST.E.600 UC.ETF	88 660,03	-
LYX.MS.EM.DR.ETF D	405 712,68	-
MUL LY SP500 D	43 426,72	-
ISHS CORE SP 500	40 862,15	-
LYX.MS.EM.UC.C-EUR	98 226,14	-

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la nouvelle réglementation SFTR.

rapport du commissaire aux comptes



KPMG Audit
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement 29 HAUSSMANN STRATEGIE GLOBALE ACTIONS

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement 29 HAUSSMANN STRATEGIE GLOBALE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme
d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à
directoire et conseil de
surveillance. Inscrite au Tableau
de l'Ordre à Paris sous le n° 14-
30080101 et à la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code AFE 6920Z
775 728 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 728 417



Fonds Commun de Placement

29 HAUSSMANN STRATEGIE GLOBALE ACTIONS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
15 décembre 2017

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en vertu du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Fonds Commun de Placement

29 HAUSSMANN STRATEGIE GLOBALE ACTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

15 décembre 2017

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 décembre 2017

KPMG S.A.

Pascal Lagand
Associé

comptes annuels

BILANactif

	29.09.2017	30.09.2016
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	9 425 195,00	8 014 692,34
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 411 895,00	8 010 772,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 300,00	3 920,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	5 110,18	4 200,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 110,18	4 200,00
Comptes financiers	223 424,72	353 546,54
Liquidités	223 424,72	353 546,54
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	9 653 729,90	8 372 438,88

BILAN passif

	29.09.2017	30.09.2016
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	9 506 813,87	7 863 799,52
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	106 981,96	416 937,57
• Résultat de l'exercice	-68 574,22	-32 264,52
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	9 545 221,61	8 248 472,57
Instruments financiers	13 300,00	3 920,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 300,00	3 920,00
Autres opérations	-	-
Dettes	30 238,61	120 046,31
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	30 238,61	120 046,31
Comptes financiers	64 969,68	-
Concours bancaires courants	64 969,68	-
Emprunts	-	-
Total du passif	9 653 729,90	8 372 438,88

HORS-bilan

29.09.2017

30.09.2016

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	86 800,00	77 420,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.09.2017	30.09.2016
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	93,92	300,80
• Produits sur actions et valeurs assimilées	93 101,63	86 557,81
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	?
Total (I)	93 195,55	86 858,61
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 076,95	-575,74
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1 076,95	-575,74
Résultat sur opérations financières (I - II)	92 118,60	86 282,87
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-152 454,69	-121 956,48
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-60 336,09	-35 673,61
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-8 238,13	3 409,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-68 574,22	-32 264,52

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Méthodes Comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net y compris les parts ou actions d'OPC ou FIA en portefeuille.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion.	Actif net	2% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,40% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Actions 0.70% maximum du montant de la transaction. Obligations 0.30% maximum du montant de la transaction. Futures/options Montant maximum de 25€ par contrat
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Prestataire percevant des commissions de mouvement :

La société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changements intervenus : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale des sommes distribuables (résultats net et plus values nettes réalisées).



2 évolution actif net

Devise	29.09.2017	30.09.2016
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	8 248 472,57	11 208 243,67
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	3 170 561,52	6 045 361,49
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 631 487,43	-9 747 548,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	138 686,27	614 219,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 992,20	-313 815,17
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	2 170,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-20 561,19	-43 933,42
Différences de change	-34 777,35	66 199,65
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	728 275,51	449 328,18
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 227 415,23	499 139,72
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	499 139,72	49 811,54
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	9 380,00	3 920,00
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	13 300,00	3 920,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 920,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-60 336,09	-35 673,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	9 545 221,61	8 248 472,57

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	86 800,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	223 424,72
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	64 969,68
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	223 424,72	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	64 969,68	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	395 818,11	229 162,58	262 198,37	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	17 855,69
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	64 969,68	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	5 110,18
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	5 110,18
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	30 238,61
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme a payer	16 557,70
Frais provisionnes	13 680,91
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	23 966,66	3 170 561,52	20 593,148	2 631 487,43
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,83
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	6 250,49
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	8 124 934,05
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.09.2017	30.09.2016
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-68 574,22	-32 264,52
Total	-68 574,22	-32 264,52
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-68 574,22	-32 264,52
Total	-68 574,22	-32 264,52
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.09.2017	30.09.2016
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	106 981,96	416 937,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	106 981,96	416 937,57
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	106 981,96	416 937,57
Total	106 981,96	416 937,57
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.09.2017	30.09.2016	30.09.2015	26.09.2014	27.09.2013
Actif net	9 545 221,61	8 248 472,57	11 208 243,67	12 549 169,93	11 509 807,50
Nombre de parts en circulation	71 276,028	67 902,516	99 672,688	109 970,237	107 776,745
Valeur liquidative	133,91	121,47	112,45	114,11	106,79
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,53	5,66	15,37	1,46	2,30

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 12 mai 2006.

4 inventaire au 29.09.2017

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
IE00B5BMR087	CS ETF S&P 500	PROPRE	3 900,00	795 600,00	EUR	8,34
FR0010344960	L O & GAS U ETF	PROPRE	4 000,00	157 840,00	EUR	1,65
FR0010438135	LYXOR ETF FTSE 250	PROPRE	14 475,00	395 818,11	GBP	4,15
FR0011079466	LYXOR ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD C-EUR	PROPRE	2 000,00	442 860,00	EUR	4,64
IE00B61N8946	LYXOR INVESTMENT STRATEGIES PLC-LYXOR EPSILON GLOBAL TREND	PROPRE	2 150,00	281 429,84	EUR	2,95
FR0010410266	LYXOR MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF FCP	PROPRE	3 000,00	81 420,00	EUR	0,85
FR0010429068	LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF FCP	PROPRE	18 000,00	179 784,00	EUR	1,88
FR0007085501	LYXOR MSCI EMU DR UCITS ETF PARTS D EUR	PROPRE	18 700,00	918 170,00	EUR	9,62
FR0010261198	LYXOR MSCI EUROPE UCITS ETF FCP	PROPRE	4 550,00	587 769,00	EUR	6,16
FR0010312124	LYXOR UCITS ETF MSCI ASIA EUR PACIFIC EX JAPAN D	PROPRE	22 950,00	1 156 450,50	EUR	12,12
FR0010345371	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 BANKS	PROPRE	22 000,00	505 670,00	EUR	5,30
FR0010296061	LYXOR USA UCITS ETF MSCI A	PROPRE	6 770,00	1 381 960,10	EUR	14,48
LU0055631609	MLIIF WORLD GOLD USD A2	PROPRE	8 900,00	229 162,58	USD	2,40
LU0496786731	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV - LYXOR MSCI CANADA (S&P)	PROPRE	2 400,00	148 536,00	EUR	1,56
LU0496786574	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV - LYXOR S&P 500 UCITS ETF	PROPRE	66 150,00	1 436 116,50	EUR	15,05
LU1646359452	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV LYXOR JPX NIKKEI ETF	PROPRE	3 300,00	451 110,00	EUR	4,73
CH0008899764	XMTCH ON SMI	PROPRE	3 160,00	262 198,37	CHF	2,75
Total O.P.C.V.M.				9 411 895,00		98,60
Total Valeurs mobilières				9 411 895,00		98,60
<i>Liquidités</i>						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,00	-13 300,00	EUR	-0,14
Total APPELS DE MARGES				-13 300,00		-0,14
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	205 569,03	EUR	2,15
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	0,00	17 855,69	JPY	0,19

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	-64 969,68	USD	-0,68
Total BANQUE OU ATTENTE				158 455,04		1,66
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	5 110,18	EUR	0,05
Total DEPOSIT DE GARANTIE				5 110,18		0,05
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-13 394,92	EUR	-0,14
	PRHONOCAC	PROPRE	0,00	-285,99	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	0,00	-14 299,69	EUR	-0,15
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	0,00	-2 258,01	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-30 238,61		-0,32
Total Liquidites				120 026,61		1,26
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
DED211218	EUR EURO STOXX 1218	PROPRE	7,00	13 300,00	EUR	0,14
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				13 300,00		0,14
Total Futures				13 300,00		0,14
Total 29 HAUSSMANN STRATEGIE GLOBALE ACTIONS				9 545 221,61		100,00